

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

RPQS Exercice 2017 Assainissement Collectif

Commune de
CARANTEC

Table des matières

1	Caractérisation technique du service	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	3
1.3	Estimation de la population desservie	4
1.4	Nombre d'abonnés.....	4
1.5	Volumes facturés.....	4
1.6	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	4
1.7	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	4
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5
1.9	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	6
1.9.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	6
1.9.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	6
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	6
2.1	Modalités de tarification	6
2.2	Facture d'assainissement type	7
2.3	Recettes.....	8
3	Indicateurs de performance	9
3.1	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P202.2B.....	9
3.2	Conformité de la collecte des effluents – P203.3.....	10
3.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	10
3.4	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	10
3.5	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	11
4	Financement des investissements.....	11
4.1	Etat de la dette du service.....	11
4.2	Amortissements	12
4.3	Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	12
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	12
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	12
5.2	Opérations de coopération décentralisée.....	12

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré par Morlaix Communauté depuis le 1^{er} janvier 2017.

- Nom de la collectivité : Commune de CARANTEC
- Compétences liées au service : collecte et traitement des effluents
- Territoire desservi : territoire de CARANTEC
- Existence d'une CCSPL: Oui
- Existence d'un zonage d'assainissement : Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui (annexé au contrat d'affermage)

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/01/2016
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Nombre d'avenants : **0**
- Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	Campagne de mesures, conformité des branchements, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, recherche des fuites
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements, des collecteurs
Entretien	De l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des collecteurs, des clôtures, des équipements électromécaniques, des espaces verts, de la station d'épuration, des postes de relèvement, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, du génie civil, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure
Renouvellement	Des branchements, des collecteurs, des clôtures, des postes de relèvement, des canalisations, des installations électriques, des équipements électromécaniques, des installations de télésurveillance, des ouvrages de traitement, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, du génie civil, de la voirie
Prestations particulières	Curages hydrodynamiques, traitement des boues

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **4 872 habitants estimés au 31/12/2017**.

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 497 abonnés au 31/12/2017**.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
CARANTEC	2 458	2 440	57	2 497	
Total	2 458	2 440	57	2 497	+1,6%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **51 abonnés/km** au 31/12/2017.

1.5 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés	151 145	155 696	+3,0%

1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2017.

1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 42,290 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements
- 6,688 km de réseau de refoulement
- 0,314 km de réseau en trop-plein

soit un linéaire de collecte total de **49,293 km**.

Il comporte également 13 postes de relèvement.

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère une station qui assure le traitement des eaux usées.

Station d'épuration de CARANTEC/Communale

(Code Sandre : 0429023S0001)

Caractéristiques générales												
Filière de traitement			Bioréacteur à membranes									
Date de mise en service			1982 (réhabilitation en 2011)									
Commune d'implantation			CARANTEC (29 660)									
Lieu-dit			Penzornou									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			13 000 EH									
Nombre d'abonnés raccordés			2 497									
Nombre d'habitants raccordés			4 872									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			2 155 m ³ /j									
Prescriptions de rejet												
Soumise à			☒ Autorisation en date du 21 octobre 2009 ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Littoral							
			Nom du milieu récepteur		Manche							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		20 mg/l		☐ et		☒ ou		96				
DCO		90 mg/l		☐ et		☒ ou		92				
MES		20 mg/l		☐ et		☒ ou		96				
NGL		15 mg/l		☐ et		☒ ou		90				
NTK				☐ et		☐ ou						
pH				☐ et		☐ ou						
NH ₄ ⁺				☐ et		☐ ou						
Pt		2		☐ et		☒ ou		90				
E. Coli		1000u/100ml										
Résultat moyen de l'auto surveillance 2017												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Nombre de bilans	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt		E. Coli	
	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc u/100ml	
	26	3	99	14,43	99	2	99	4,3	96	0,78	92	71
	oui		oui		oui		oui		oui		oui	

1.9 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**1.9.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration**

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de CARANTEC (Code Sandre : 0429023S0001)	86,7	83,8
Total des boues produites	86,7	83,8

1.9.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de CARANTEC (Code Sandre : 0429023S0001)	57,52	60,39
Total des boues évacuées (filère méthanisation)	57,52	60,39

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service**2.1 Modalités de tarification**

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	1,63 €	1,63 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Le mètre cube	1,032 €/m ³	1,032 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	44,42 €	44,82 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Le mètre cube	1,557 €/m ³	1,571 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10%	10%
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte	0,18 €/m ³	0,18 €/m ³

Frais d'accès au service	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)		
Construction neuve	1 181 €	1 400 €
Construction existante	615 €	700 €

2.2 Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	1,63	1,63	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	123,84	123,84	0%
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	44,42	44,82	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	186,84	188,52	0,90%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	21,60	
TVA	37,83	38,04	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,43	59,64	
Total TTC Facture 120 m3	416,16	418,45	+0,55%
Prix TTC au m³	3,47 €/m3	3,49 €/m3	

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage moyen de Morlaix Communauté (75 m³/an) sont :

Facture type 75 m3	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Total TTC Facture 75 m3	279,10	280,69	+0,57%
Prix TTC au m³	3,72 €/m3	3,74 €/m3	

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3 Recettes**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	149 159,70	172 237,61	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
Recette pour boues et effluents importés			
Total recettes de facturation	149 159,70	172 237,61	+15,5 %
Recettes de raccordement			
Recette liées au traitement matières de vidange			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes			
Total autres recettes			
Total des recettes	149 159,70	172 237,61	+15,5 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	368 650,94	354 989,88	
<i>dont abonnements</i>		111 514,90	
Redevance eaux usées usage non domestique			
Recette pour boues et effluents importés			
Total recettes de facturation	368 650,94	354 989,88	-3,70 %
Recettes liées aux travaux	11 050,00	14 080,00	
Recette liées au réseau pluvial			
Recette liées au traitement des matières de vidange			
Produits accessoires	2 220,00	6 530,00	
Total autres recettes	13 270,00	20 610,00	
Total des recettes	381 920,94	375 599,88	-1,70 %

3 Indicateurs de performance

3.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P202.2B

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Nombre de points	Obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto surveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	Condition pour 10 pts VP 2252	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	82

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

3.2 Conformité de la collecte des effluents – P203.3

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de CARANTEC/Communale (Code Sandre : 0429023S0001)	250,7	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

3.3 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de CARANTEC/Communale (Code Sandre : 0429023S0001)	250,7	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

3.4 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration de CARANTEC/Communale (Code Sandre : 0429023S0001)	250,7	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

3.5 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Carantec :

Filières mises en œuvre		TMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : méthanisation	☒ Conforme	60,39
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		60,39

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%**.

4 Financement des investissements

4.1 Etat de la dette du service

Le service public d'assainissement collectif de la commune de Carantec est intégré au budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP. L'état de la dette est donc global pour l'ensemble des communes gérées en DSP sur ce budget (Carantec, Henvic, Morlaix, St Martin des Champs, Guimaëc, Lanmeur, Locquirec, Plougasnou, Ste-Sève, Guerlesquin, et Plouigneau).

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP est de :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		5 909 217,49 €	5 402 565,48 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital		506 652,01 €
	Intérêt		197 589,55 €

4.2 Amortissements

De la même manière, les amortissements sont globalisés pour l'ensemble des communes relevant du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP.

Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 0 € sur ce budget.

4.3 Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets réalisés	Montants en €HT

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €HT
Etude pour la création d'une bache de sécurité sur le Poste de refoulement du Bouvet	32 000 €
Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Albert Louppe et rue Pasteur	114 000 €

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

- Recouvrement

Désignation	2016	2017
Créances irrécouvrables (€)	-267,85	-125,09
Taux de créances irrécouvrables (%)	-	0,02 %
Taux d'impayés sur factures hors travaux de l'année précédente (%)	-	0,57 %

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

SANS OBJET.